

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE BUDGET INVESTISSEMENT DETTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 30 JUIN 2025

P.V. n° 140
Dossier n° 1.1
Objet : Approbation du compte de gestion - exercice 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif aux compte de gestion, compte administratif et à l'affectation du résultat - exercice 2024,

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Décide à l'unanimité,

- De déclarer que le compte de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne dressés pour l'exercice 2024 par Madame le comptable public, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- De l'approuver,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'administration



Isolène GARREAU